

BREVES CFTC FINANCES DE SEPTEMBRE 2021

DGFIP :

Le Directeur général des finances publiques ouvre dans les prochains jours un cycle de négociation susceptible de déboucher sur un accord relatif à la reconnaissance de l'engagement des agents.



Cette intention s'inscrit dans la continuité des termes de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs de la Fonction Publique.

Affaire à suivre donc, s'agissant d'accord qui se doit d'être majoritaire, et en absence d'information à l'heure actuelle quant à l'enveloppe précise qui pourrait être allouée ainsi qu'aux modalités concrètes du déroulement de ce cycle.

DOUANES :

En cette deuxième rentrée de septembre sous le sceau de la crise sanitaire, la Douane est toujours secouée par un train de réformes sans précédent qui l'ébranlent sur ses bases et déstabilisent les personnels. Le transfert des missions fiscales vers la DGFIP est lancé, alors même qu'aucun protocole d'accompagnement social n'a encore été signé par les OS.



Les funestes LDG qui prennent en compte, pour les promotions, le mérite et non plus l'ancienneté, plongent les agents dans la perplexité. En parallèle, la mise en place du télétravail se heurte à de nombreuses résistances hiérarchiques, et les inégalités de traitement d'une circonscription à l'autre provoquent chez les collègues incompréhension et frustration. La Douane serait-elle en train de rater le rendez-vous historique du télétravail ?

Enfin, le DRH de la Douane, recruté à la RATP, vient d'être remercié après seulement six mois de services. Les messages négatifs, signant une gestion RH précipitée, hasardeuse et manquant de vision, s'accumulent.

INSEE :

La CFTC Insee s'est opposée à la proposition de circulaire sur le télétravail pérenne lors du CTR du 1^{er} juillet 2021 au motif qu'entre autres, elle ne proposait que 2 jours maximum de télétravail. Entre temps l'accord - cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique est venu, non seulement appuyer cette possibilité de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine en moyenne



mensuelle, mais prévoit une indemnité compensatrice ainsi que des dérogations pour les aidants qui ne figurent pas dans la circulaire Insee.

Lors du groupe de travail du 26 août 2021, la Direction nous a présenté la note d'accompagnement de cette circulaire qui, bien que déjà plus restrictive que la version ministérielle n'intègre pas ces évolutions mentionnées dans l'accord-cadre.

La CFTC INSEE demande donc une clause de « revoyure » dans les meilleurs délais afin de mettre en conformité la circulaire télétravail pérenne Insee avec ledit accord-cadre.

DGCCRF :

Nous avons attiré à de nombreuses occasions l'attention de la DG sur les problèmes de sécurité des agents et, encore dernièrement, lors de la mise en place du contrôle du pass sanitaire. A la différence des forces de l'ordre, ou de la Douane, les collègues ne disposent pas de moyens de protection ; seule une formation « contrôleur/contrôlé » est dispensée.



Nous tenons aujourd'hui à saluer le courage de nos collègues qui, lors d'un contrôle après avertissement, ont su garder tout leur sang-froid. A leur arrivée, un engin de chantier conduit par le chef d'entreprise a foncé vers le véhicule de service dans une enceinte verrouillée avec la présence de chiens de garde en liberté. Dans la salle de réunion, sabre et fusil à lunettes étaient nettement mis en évidence. Au bout de 3 heures de palabres, les collègues ont réussi à partir après avoir pu prendre discrètement une photo à titre de preuve.

Les collègues nous ont assuré que la chaîne administrative, judiciaire et psychologue avait été très rapidement mise en route. Toutefois, 3 mois après les faits et la transmission d'un rapport article 40, aucune suite judiciaire n'est effective.

Pour autant, la CFTC CCRF exige une position ferme du DG et un traitement rapide et exemplaire de l'affaire ! Il est hors de question que les collègues subissent des violences verbales, physiques ou soient clairement l'objet de menaces !

CENTRALE :



Un questionnaire a été adressé aux assistants de prévention il y a quelques mois. Celui-ci avait pour but de mieux connaître l'organisation et les activités des assistants de prévention afin de déboucher sur des pistes d'amélioration de leurs fonctions.

Il ressort de ce bilan que des améliorations sont à apporter concernant la quotité de travail des AP, sur l'importance de pouvoir communiquer entre eux ou encore l'utilité de relancer leur formation.

Il est à noter que la mission d'un assistant de prévention se rajoute aux autres missions RH, d'où parfois la difficulté de leurs tâches.

Les points positifs sont la création d'un site de partage pour permettre aux assistants de prévention de pouvoir communiquer entre eux ainsi que le recrutement supplémentaire d'une assistante conseillère de prévention à SRH3B qui correspondait à un souhait des OS.

Pour la CFTC CENTRALE, il est essentiel que les agents puissent contacter facilement les assistants de prévention. Du côté des AP, il faut que ceux-ci puissent rapidement faire remonter auprès du chef de service toute demande émanant d'un agent. Enfin, le rôle central de l'assistant de prévention doit être rappelé aux chefs de service.